

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 4 DÉCEMBRE 2025**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu les articles R.2194 -1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu le marché n° 2024240109 pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire de la gare lot 2 DEMOLITION GO VRD conclu avec la société PMTP05 (05000 GAP) notifié le 08 JUILLET 2024 pour un montant global et forfaitaire de 164 708.31 € €uros H.T. et pour une durée d'exécution des prestations fixée à 18 mois;
- Vu l'accord de la Maîtrise d'Ouvrage de procéder aux travaux modificatifs décrits dans l'avenant N°1, et ceci afin de répondre au mieux aux attentes de la Collectivité ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 pour acter ces modifications.

**DÉCIDONS**

**ARTICLE 1 :**

Il est conclu un avenant n°1 avec la société PMTP05 (05000 GAP ) pour le marché n° 2024240109, validant la nouvelle Décomposition des Prix Global et Forfaitaire pour répondre au mieux aux exigences de la Collectivité.

La Décomposition des Prix Global et Forfaitaire à prendre en compte désormais est la suivante :

<b>Montant total du marché avant avenant N°1 HT €</b>	<b>164,708.31 €</b>
<b>Montant total des prestations modificatives HT €</b>	<b>-34,754.35 €</b>
<b>Nouveau montant total HT du marché €</b>	<b>129,953.96 €</b>
<b>Montant de la TVA €</b>	<b>25,990.79 €</b>
<b>Nouveau montant total TTC du marché €</b>	<b>155,944.75 €</b>

**ARTICLE 2:**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

**ARTICLE 3:**

Monsieur Le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 4 DÉCEMBRE 2025

Le Maire-Adjoint



Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 05/12/25  
Publié ou notifié le :

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_12_642
Objet :	marché n° 2024240109 pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire de la gare lot 2 DEMOLITION GO VRD conclu avec la société PMTP05 (05000 GAP) notifié le 08 JUILLET 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20251204-D2025_12_642-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20251204-D2025_12_642-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_17966.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251204-D2025_12_642-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	74.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 décembre 2025 à 10h27min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 décembre 2025 à 10h28min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 décembre 2025 à 10h28min33s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	5 décembre 2025 à 10h28min48s	Reçu par le MI le 2025-12-05

